
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier POSTE MAIRIE – Mercredi 05 juillet 2023

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Guillaume Hanotin**, élu de proximité du quartier, en charge de du patrimoine, de l’habitat et de l’urbanisme, du commerce et des marchés
- **François Jestin**, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire, chef de la division Ouest de la DDSP 33

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement
- ✓ Police municipale
- ✓ Cabinet du Maire

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire tient à remercier en premier lieu le commissaire divisionnaire, Emmanuel Richard, de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant les élus à la tribune, dont l’élus de proximité du quartier Poste-Mairie, Guillaume Hanotin, ainsi que l’adjoint du Maire François Jestin, en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l’instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Il indique que près de quarante formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour une centaine d’observations remontées aux services. Il précise également qu’à l’issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu’un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l’échelle de la Ville

- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 422 signalements dans le quartier Poste-Mairie, avec 98 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, il signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces instances de participation seront désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne. Une vingtaine de personnes, à parité égale, ont été tirées au sort.

M. le Maire rappelle également que les enfants du Conseil municipal des enfants ont visité les nouvelles infrastructures sportives du stade Pierre-Paul Bernard le 24 mai dernier, ainsi que la chambre parlementaire du Sénat le 21 juin dernier, en compagnie des deux sénateurs de la Gironde, Madame De Marco et Monsieur Cazabonne.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Comment la municipalité envisage l'articulation entre les comités de quartier et les nouveaux conseils communaux ?

Les comités de quartier et les nouveaux conseils communaux sont deux structures différentes. Ils n'ont pas la même vocation, ni le même but. Dès lors, les comités de quartiers seront informés, au même titre que tous les habitants, des actions que les conseils participatifs pourraient mener sur leur territoire d'actions.

Comment faire pour limiter le poids des "lobbies" dans les votes soumis à la population ? La famille, les amis, peuvent voter pour un projet et gonfler artificiellement les votes pour un projet.

La Ville travaille en lien étroit avec le prestataire dédié de la plateforme numérique du Budget participatif pour éviter ce genre de désagrément. Ce prestataire possède un système informatique qui permet d'analyser les adresses mails pour y voir des similitudes et se base en fonction de l'adresse IP. Au demeurant, l'entourage du porteur de projet a tout à fait le droit de soutenir le projet de leur proche.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonne sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'État qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

Le commissaire divisionnaire Emmanuel Richard se présente et signale qu'il est arrivé en avril 2022 à la tête de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan.

Concernant le quartier de Poste-Mairie, Monsieur le commissaire annonce quelques statistiques avec notamment une hausse des atteintes à l'intégrité physique, qui s'explique en partie par la recrudescence des violences intrafamiliales, véritable fléau à l'échelle nationale. Dans le quartier, ces chiffres ont augmenté du tiers, entre 2021 et 2022, passant de 36 à 48 atteintes. Si les atteintes aux biens se sont stabilisées sur cette même période, les escroqueries ont quant à elles subi une hausse importante, passant de 13 à 21.

A contrario, le commissaire signale des tendances statistiques à la baisse dans le quartier concernant les dégradations (délictuelles) notamment, qui passent de 21 à 14, ou encore une diminution des vols automobile ou des vols à la tire.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.

- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, sur l'année glissante, avec 204 interventions, dont entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des squats. Il précise également que 154 verbalisations ont été dressées et que 40 mises en fourrière ont été effectuées.

Enfin, M. le Maire précise que 30 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

Un habitant demande si des mains courantes ont été déposées pour des faits de racisme ou d'antisémitisme sur le territoire. Le commissaire signale qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucune affaire de ce type là à Talence. M. le Maire poursuit en précisant que Talence reste une ville plutôt modérée. Néanmoins, il rappelle que les récentes émeutes ou encore les tags sur les bâtiments de l'hôtel de ville ou au domicile du sénateur de la Gironde, montrent une véritable tension qui pèse actuellement sur nos démocraties et posent la question de la citoyenneté dans notre société.

Un habitant s'interroge sur la fréquence d'augmentation des médiateurs sur le territoire. M. le Maire assure que la médiation est l'un des dispositifs les plus efficaces pour anticiper et éviter la délinquance. Le nombre de médiateurs a fortement accru, puisqu'il est passé de 0 à 6. De plus, ces derniers n'interviennent pas seulement sur les quartiers prioritaires, mais également dans d'autres quartiers de la Ville, ce qui engendre un coût pour la collectivité. M. le Maire pointe également le rôle prépondérant du service de la cohésion sociale et territoriale, en lien avec les associations locales, dans cette quête du bien vivre ensemble.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Stationnement rue du Doyen Henri Vizios avec des voitures garées sur les trottoirs.

Cette zone non réglementée en matière de stationnement ne fait pas l'objet de problématiques de report de stationnement ou de stationnement abusif remontées par les riverains. En cas de stationnement gênant sur le trottoir, il est nécessaire de le signaler à la Police municipale pour une intervention dans les meilleurs délais. Les agents cherchent d'abord à retrouver le propriétaire grâce à l'immatriculation du véhicule pour obtenir son enlèvement volontaire, avant de procéder à la verbalisation et la mise en fourrière du véhicule.

Stationnement parfois sauvage sur les pelouses.

Un arrêté municipal interdit le stationnement sur les espaces verts. De même, le règlement général des parcs et jardins interdit l'accès à tout véhicule ou deux-roues motorisés, sauf véhicules de secours et de la ville. Il est donc nécessaire de signaler ces infractions à la Police municipale.

Vigilance accrue de la police municipale par rapport au stationnement "sauvage" sur les trottoirs, il en va de la sécurité de nombreux piétons.

La Police municipale est extrêmement vigilante par rapport au stationnement sauvage afin de protéger les usagers les plus vulnérables de la voie publique, lorsque le risque de déport du cheminement sur la chaussée se présente. Pas moins de 300 verbalisations pour stationnement gênant sur trottoir ont été dressées depuis le début de l'année, notamment au niveau de la rue Pierre Noailles, du Haut Carré ou en centre-ville.

Stationnement sauvage aux abords de l'école Notre-Dame de Sévigné.

Le parking de l'école et du collège Notre-Dame de Sévigné, mis à disposition à la ville, permet le stationnement ainsi que la dépose des enfants de manière sécurisée. Néanmoins, le stationnement exogène grève sa capacité, d'où le projet de la municipalité de réglementer ce parking en zone bleue, afin de n'y accueillir que les riverains ou les véhicules limités à 1h30.

Voitures garées sur les trottoirs aux alentours du cinéma et de la rue du Haut-Carré. Des véhicules privés ou de livraison garée sur les pistes cyclables.

La Police municipale est vigilante pour réguler les conflits d'usages entre parents d'élèves, clients, commerçants, cyclistes, livreurs, avant le projet de réglementation du stationnement du parking de l'école Notre-Dame de Sévigné.

De plus, l'aménagement d'un emplacement de livraison pour les commerces a été réalisé spécifiquement, avec des horaires d'autorisation cohérents par rapport au stationnement du bus scolaire.

Il y a toujours autant de déchets, jetés essentiellement par les collégiens de l'école Notre-Dame de Sévigné, entre et autour des immeubles A et B des Arpèges.

Si les services municipaux passent quotidiennement autour des linéaires commerciaux concernés par les déchets d'emballages alimentaires, le passage entre les deux bâtiments des Arpèges est situé sur un espace privé dont la gestion relève du syndic ou du bailleur. Cependant, compte-tenu de la fréquence de passage des usagers et de la proximité de commerces avec les risques de déchets d'emballages, le service voirie de la Ville y intervient tout de même chaque semaine, avec souffleuse à dos et balayeuse en contrebas.

Non-respect des limitations de vitesse en "zone 30" et non-respect des panneaux "stop" par les automobilistes.

Les interventions liées au code de la route représentent un tiers de l'activité de la Police municipale. Au mois de juin, les agents ont ainsi réalisé 35 opérations de contrôle sur le périmètre élargi du centre-ville.

Vitesse excessive du trafic automobile dans la rue Pierre Renaudel.

La configuration de la voirie, avec une rue à double sens, du stationnement sur la chaussée ainsi que pas moins de cinq intersections, dont deux cédez-le-passage, limite automatiquement la prise de vitesse dans cette rue. Néanmoins cette configuration rend impossible tout contrôle vitesse par la Police municipale avec radar (nécessité d'une ligne droite longue pour prise de vitesse).

Des gens crient le soir dans la rue, les jours de fin de semaine.

Les atteintes à la tranquillité publique sont une compétence de la Police municipale, qui intervient sur tout le territoire du lundi au samedi, jusqu'à 01 h du matin. Si des rassemblements alcoolisés avec

nuisances sonores sont constatés, il est nécessaire de contacter la Police municipale qui interviendra pour faire cesser tout trouble à l'ordre public.

Je souhaite un point de situation des installations sécuritaires (caméras de surveillance dans le quartier).

La vidéoprotection a été implantée en 2019 avec 10 caméras sur sept points d'implantation. En centre-ville, 5 caméras sont installées dans le secteur.

Une première phase d'extension s'est terminée, à cheval sur 2022 et 2023, avec 11 nouvelles caméras, dont trois en centre-ville, pour renforcer la couverture du territoire et protéger à la fois des biens et des personnes, dont une au niveau de l'hôtel de ville, une autre sur le giratoire Noailles/Haut-Carré/7ème Art et une sur le giratoire sis près du château Margaut.

Inquiétude face aux risques de squats, tags et autres incivilités, au niveau des terrains rachetés par la mairie (9 rue Pierre Curie, Centre médico-psychologique) en vue de la réalisation des futurs équipements en centre-ville.

Les biens sont sécurisés le temps de la démolition. Le Centre médico-psychologique sera détuilé pour éviter tout squat, l'ancien logement de fonction a été muré et la maison rachetée par la Ville est actuellement habitée par les anciens occupants. De plus des patrouilles de surveillance de la Police municipale sont organisées.

Trop d'incivilités (poubelles sur les trottoirs, déjections canines sur l'espace public), manque de présence policière sur la voie publique.

La Brigade anti-incivilités (BAI) a été spécifiquement créée pour lutter contre les atteintes au cadre de vie et à l'environnement. Sur l'année 2022, plus de 1 200 interventions de la BAI ont été effectuées pour des dépôts sauvages, tags, gênes de végétaux sur la voie publique, et autres conteneurs poubelles non rentrés. Il y a donc un volontarisme fort de la ville en matière de lutte contre les incivilités, en plus des passages quotidiens du service voirie et propreté en centre-ville.

Chiens non tenus en laisse dans les parcs.

Un pictogramme clair est positionné à l'entrée de chaque parc de la Ville afin de rappeler l'obligation par les propriétaires de tenir leurs chiens en laisse. Si cette consigne n'est pas respectée, il est nécessaire de contacter la Police municipale, qui viendra verbaliser les contrevenants pour non-respect d'un arrêté municipal.

Il serait peut-être aussi bien de fermer certaines rues au moment des entrées et sorties d'école. Je pense notamment à la rue du 7ème art concernant l'école Notre-Dame de Sévigné.

Une demande collective des parents doit être portée à l'établissement avant que la Ville s'en saisisse. Actuellement les deux écoles de Gambetta et Jean Jaurès voient leurs rues fermées à la circulation lors des entrées et sorties d'école, car la configuration du réseau viaire le permet.

La mission de sécurisation des traversées piétonnes des écoles est quant à elle partagée entre les agents chargés de la surveillance de la voie publique et le personnel de l'association d'insertion Réagir, afin de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes en difficulté d'emploi.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Il met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Poste-Mairie est le suivant :

- 101 interventions pour dépôts sauvages dont 79 ramassages par les agents
- 5 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 8 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 161 chantiers, dont 12 sans autorisations qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 473 €.

M. le Maire signale enfin que pour lutter contre la pollution visuelle et environnementale provoquée par les mégots de cigarettes, la Ville a décidé d'agir concrètement en signant un partenariat avec la société Keenat, qui prévoit notamment la pose de 24 cendriers dans les lieux stratégiques de la commune.

Un habitant déplore l'inefficacité de la balayeuse lorsque les voitures sont garées sur le trottoir. M. le Maire précise que la municipalité a récemment fait l'acquisition d'une balayeuse pour faciliter le nettoyage de la voirie malgré les obstacles récurrents. M. le Maire tient à signaler que la commune est globalement propre et qu'il en va de la responsabilité de chacun de contribuer à la salubrité publique. Il rappelle que les opérations « Coup de propre », mises en suspens avec la crise sanitaire, devrait bientôt revoir le jour.

Un habitant s'interroge sur l'intervention de la municipalité par rapport au désherbage des trottoirs. M. le Maire rappelle qu'un arrêté municipal de 2017 stipule qu'il appartient aux propriétaires, ou le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. La Ville intervient au niveau des bâtiments publics et en cas de danger sur la voie publique.

Un habitant regrette l'insalubrité du parvis de l'école Joliot-Curie, à cause notamment des corbeilles publiques qui ne sont pas couvertes et laissent échapper parfois des détrit. M. le Maire rappelle

que la configuration des poubelles, sans couvercle, a été normalisée en raison du plan Vigipirate. Il invite les riverains à contacter Allo Talence le cas échéant.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Je regrette que les bennes mobiles n'acceptent plus les déchets de jardin au-delà d'une certaine quantité (petite remorque).

Le dispositif des bennes mobiles est régi par un règlement municipal qui vise l'intérêt général et donc doit permettre à tous de déposer des déchets.

Augmenter si possible la fréquence de ramassage des papiers autour du groupe scolaire Notre Dame de Sévigné, l'allée du septième art et la rue Pierre Noailles. Le nettoyage périodique du quartier et en particulier de la place Alcalá de Hénares, de l'allée du septième art et de la rue Pierre Noailles laisse à désirer.

La rue du septième art est nettoyée quotidiennement. La rue Pierre Noailles est quant à elle nettoyée toutes les 10 semaines. La place Alcalá de Henares est également nettoyée tous les jours, en plus du passage de la balayeuse après chaque marché, tous les mercredis.

Les rues entre le rond-point Mac Donalds et le supermarché Casino sont sales.

Ce secteur est nettoyé par la balayeuse deux fois par semaine.

Absence totale de nettoyage des caniveaux, côté impair, de la place du 8 mai 1945.

La place a été entièrement nettoyée avant et après le mai Talençais ainsi qu'avant et après le festival ODP Talence.

L'utilisation des souffleurs à feuilles est inefficace pour nettoyer les rues et soulève des nuages de poussière gênants pour la respiration.

Nous n'avons d'autres choix que de nettoyer les trottoirs au souffleur, en plus de l'utilisation de la balayeuse, de surcroît en ces temps de restriction d'eau.

Nous avons un problème avec les toilettes publiques situées près de Halles qui toujours fermées. Je fais régulièrement appel à Allo Talence pour nettoyer les lieux mais cela ne résout pas le problème.

Le maintien du bon fonctionnement et de l'état de propreté de ces sanitaires a effectivement fait l'objet de nombreux ajustements et la seule solution envisagée à ce jour est de condamner cet espace et d'aménager les sanitaires à l'intérieur des halles. Les travaux sont programmés pour les prochains mois.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment.

Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est prévue le mois d'août 2023. M. le Maire précise que la piscine restera en régie municipale et assure que les Talençais continueront à bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'entrée de la piscine, avec un prix avoisinant les quatre euros.

✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence a donc fini par voir le jour et vient compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté initialement par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m² est complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial.

Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, a été inauguré le 23 avril 2023 en présence de Melvin, ancien champion de France de la discipline. Il sera complété par l'arrivée d'une piste de pumptrack, d'ici à la fin de l'année.

M. le Maire signale par ailleurs que pour compenser l'empreinte carbone de ces différents projets, plus de 1 000 mètres de voie ont été désimperméabilisés dans le bois de Thouars. De plus, la municipalité a récemment fait le rachat d'une parcelle boisée située derrière l'IRTS, afin de sanctuariser un espace vert public supplémentaire.

Un habitant demande ce que signifie la désimperméabilisation des sols. M. le Maire signale que cette technique consiste à décroûter les sols en les rendant perméables. Il précise que cette opération est une initiative de la municipalité car la législation ne l'impose pas aux collectivités.

Un habitant s'interroge sur le système de chauffage de la piscine. M. le Maire indique que la piscine chauffera au gaz, la géothermie n'étant pas possible en l'état. Il précise qu'un technicien en énergie a été recruté pour mener à bien une réflexion en vue d'un chauffage biomasse. M. le Maire rappelle que l'installation de panneau solaire n'est pas non plus compatible avec la structure du toit de la piscine.

✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue dans le courant de l'année 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu.

Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2025 pour une livraison en 2026. Chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

Un habitant demande si la municipalité à penser à faire un parking à proximité du futur équipement culturel. M. le Maire affirme qu'un parking est effectivement bien prévu pour répondre à la demande de stationnement près du site.

✓ Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite récemment aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

Un habitant s'interroge sur la différence entre le château des Arts et ces équipements culturels en centre-ville. M. le Maire indique que le projet au château des Arts répond davantage à une culture de proximité, en lien avec les associations culturelles de la Ville. Le planétarium aura une vocation différente et un rayonnement plus important. Il constituera un des seuls équipements de ce type dans la région.

Un habitant demande ce que va devenir la dalle où devait se tenir initialement l'équipement culturel en centre-ville. M. le Maire informe que si la municipalité est propriétaire du droit à construire, il n'y a aucun projet en cours à ce jour.

Un riverain demande le lieu d'implantation du futur planétarium. M. le Maire précise que le planétarium se tiendra en lieu et place de l'auditorium où se passe actuellement la réunion, c'est-à-dire dans l'enceinte du Forum des Arts et de la Culture.

Un habitant s'interroge sur le devenir du cèdre situé au niveau du rond-point Jacques Chaban Delmas. M. le Maire assure que celui-ci sera bien évidemment conservé.

Des riverains demandent si une phase de concertation se tiendra en amont du projet. M. le Maire rappelle que chaque grand projet sur le territoire fait l'objet au préalable d'une phase de concertation, ce qui sera donc le cas pour ces équipements culturels en centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées.

Un habitant s'inquiète de l'état du parc Peixotto après les différentes manifestations qui s'y sont tenues au printemps. M. le Maire assure que la pelouse va revenir doucement vers son état d'origine et qu'il n'y a pas de dégâts sur les végétaux apparents. Il rappelle également cela fait depuis plusieurs années que l'allée centrale du parc est extrêmement dure et que rien ne peut être planter à cet endroit.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous.

La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que la première place réhabilitée, la place Emile Zola, a été inaugurée le 22 février dernier. Il précise que la place Alcalá de Hénarès, située dans le quartier Poste-Mairie, sera réaménagée à l'horizon 2025.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Une habitante demande si son enfant de 15 ans qui passe la conduite accompagnée est éligible au dispositif du Permis Jeune et Solidaire. M. le Maire invite l'intéressée à donner ses coordonnées au service Allo Talence, présent dans la salle, pour lui apporter une réponse dans les meilleurs délais.

M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment l'opération « Au cœur de votre été », mais aussi la saison 2023 de Talence Estivale.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Projet d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) au Haut Carré.

Ce n'est pas la municipalité qui instruit le dossier mais l'Etat, car le terrain se situe sur le domaine de l'Université, propriété de l'État. Si le projet est conforme au Plan local d'urbanisme, la municipalité ne peut en aucun cas s'opposer au permis de construire. La Ville, qui ne possède qu'un avis consultatif, a toutefois émis une réserve pour que les occupants de l'HUDA partent des lieux à compter de la fin de l'année 2024.

Demande de restauration du terrain de pétanque qui existait avant au square Pineau, pour favoriser les rencontres.

La demande a été prise en compte par les services municipaux et la restauration sera faite dans les meilleurs délais.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive. La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

Il précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le Maire signale que la Ville s'est lancée cette année dans une expérimentation innovante, inédite en Gironde, qui vise à sélectionner des secteurs tests dans différents points de la ville et voir comment il est possible de réduire drastiquement la population de moustiques.

Une expertise a donc été effectuée chez quelques résidents volontaires afin de cibler les gîtes larvaires présents chez eux et de leur montrer les pratiques à adopter pour lutter contre leur prolifération. Grâce à l'installation de pièges et à un suivi mensuel par le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, un premier bilan sera effectué cet été pour évaluer ce projet innovant et définir les suites à lui donner.

Un habitant s'interroge sur l'efficacité des appareils anti-moustique situés dans le parc Peixotto. Si les services sont encore dans l'attente d'un bilan de la phase test de ces appareils, M. le Maire regrette que ces équipements onéreux ne soient clairement pas à la hauteur des attentes de la collectivité. Il

précise qu'une réflexion est en cours pour implanter ces équipements dans d'autres lieux publics comme les EHPAD ou les crèches.

Un habitant se plaint de la gêne occasionnée par le moustique-tigre et s'interroge sur l'action de la municipalité. M. le Maire rappelle dans un premier temps que la démoustication est une compétence métropolitaine et énumère toutes les actions menées par la municipalité à ce sujet (formation des agents municipaux, mise en place d'un réseau d'ambassadeurs, etc.). Il précise également que le territoire est composé à 95% du domaine privé et que seule une action collective permettra de juguler ce fléau qui sévit à l'échelle de tout le pays à présent.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Urgence de réhabiliter les allées du parc Peixotto car celles-ci sont ravinées par l'eau de pluie.

La réhabilitation des allées du parc Peixotto est prévue dans le programme du grand Peixotto Margaut.

Je souhaite que la place Alcalá de Hénarès soit végétalisée afin de réduire le phénomène d'îlot de chaleur.

La requalification de la place Alcalá est prévue dans le programme de requalification des sept places, publiques, avec une livraison attendue dans le courant de l'année 2025.

Je souhaite voir la création d'un parc ou d'un jardin partagé sur l'espace où l'ECCV devait initialement être construit.

Il est techniquement très compliqué de planter sur une dalle béton mais les services municipaux vont étudier la possibilité d'implanter des jardinières.

Encore aménager et planter des arbres au square Pineau.

Les campagnes de plantation se font à la fin de l'automne, le renforcement des plantations est néanmoins toujours d'actualité.

Il manque de bancs publics dans les parcs et espaces verts.

Cette demande a été prise en compte par le service Environnement e Paysage, qui fera un état des lieux sur le besoin en banc de la collectivité.

Il faut végétaliser les cours d'école de toute urgence.

Un travail de reconnaissance des cours d'école vient de se terminer. Plusieurs thèmes ont été abordés pour que ces dernières soient le plus agréable à tous les enfants.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. Jestin aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin.

Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, passera par l'avenue de Thouars, qui jouxte le quartier Plume la Poule.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

M. Jestin amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions. Monsieur Jestin précise également que l'enrobé des trottoirs se fait à présent en béton balayé afin d'empêcher les îlots de chaleur.

Un habitant signale que depuis la réfection de l'enrobé, le tourne-à-gauche rue de la Vieille Tour n'est plus visible. M. Jestin assure que les services vont étudier la situation.

Un habitant demande si le parking situé sur la place du 8 mai 1945 peut être ouvert à tout le monde lorsque des événements se déroulent dans le parc Peixotto. M. Jestin indique que la municipalité va mener une réflexion à ce sujet.

Une habitante remercie Monsieur Jestin pour chacune de ses réponses apportées aux observations formulées en amont par les riverains et se plaint de la densité du trafic de bus rue Ambroise Paré. M. Jestin précise qu'il y aura moins de bus de la liane 10 à compter de la rentrée, avec la refonte du réseau TBM. Il déplore également que les automobilistes pénètrent davantage dans le réseau viaire talençais depuis le passage à une voie des boulevards.

Un habitant demande une continuité cyclable entre la rue du 7^{ème} art et la rue Lamartine. M. Jestin assure qu'une réflexion sera menée autour des continuités cyclables avec le réaménagement de la place Alcalá de Henares, prévu en 2025.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Je souhaite que la piste cyclable de la rue Lamartine se prolonge jusqu'au cours Gambetta et que d'autres voies soient aménagées avec une véritable sécurité pour les cyclistes.

C'est le cas, la rue Lamartine entre la rue Jules Vallès et le cours Gambetta fonctionne comme une vélo rue avec une signalisation spécifique, une limitation de vitesse à 30km/h et une interdiction de doubler le cycle.

Je souhaite l'installation d'un banc en haut de l'escalier jouxtant le bar Joya, à côté des arceaux à vélos.

Il est nécessaire de se rapprocher du Conseil participatif de quartier pour qu'il y ait une demande collective portée auprès des services municipaux.

Proposition de limiter tout le centre-ville à une vitesse de 30km/h, comme cela se fait presque partout.

Ce n'est pas forcément la meilleure chose de généraliser la limitation à 30km/h. Néanmoins une étude au cas par cas peut apporter des améliorations. Les services techniques placeront des radars pédagogiques en ce sens dans le quartier afin de recueillir des données précises avant toute action.

Utiliser le terrain municipal situé en haut des Arpèges pour aménager des places de stationnement.

Il existe déjà un parking souterrain à cet endroit avec une offre de stationnement importante qui est peu utilisée, il n'est donc pas opportun d'implanter des places de stationnement sur ce terrain.

Étudier une possibilité de stationnement alternatif juste devant le Crédit Agricole (229 cours Gambetta), car étant en fauteuil roulant électrique, je suis contraint très régulièrement de rouler sur la chaussée lorsqu'un véhicule obstrue le passage sur le trottoir.

Le stationnement en domaine privé empiète très souvent sur le trottoir de la rue. Les services techniques vont essayer de trouver une solution avec l'implantation de mobilier de voirie.

État très dégradé du trottoir, côté pair, de la rue Ambroise Paré, entre la rue Lamartine et la place du 8 mai 1945.

De nombreux branchements ont détérioré ce trottoir, qui est inscrit dans le programme trottoir de la Ville.

Les passages piétons au niveau du rond-point de La Poste et de l'église ne sont pas clairement identifiables.

La municipalité a demandé à Bordeaux Métropole d'améliorer la perception de neufs passages piétons entre le rond-point de La Poste et celui de la rue Pierre Noailles, ainsi que d'autres aménagements en vue de sécuriser ces points de passages.

Face aux nombreuses incivilités entre les Halles de Talence et le Forum, je souhaite l'identification et le marquage de la piste cyclable.

Ce n'est pas une piste cyclable mais une voie Pompier.

Les stationnements payants pour un seul véhicule sont lésés par rapport aux zones bleues bénéficiant de deux stationnements gratuits. Proposition d'instaurer le stationnement à 90€ pour un troisième véhicule.

Le stationnement payant a été positionné autour des axes structurants, proches des commerces, tandis que les zones bleues sont situées sur des quartiers résidentiels avoisinants. Il n'est pas envisageable de modifier la réglementation en matière de stationnement au risque de perdre l'équilibre du quartier.

Proposition d'implanter des bacs fleuris aux angles des rues Camille Pelletan et Adrien Pressemanne pour obliger les véhicules à ralentir.

Il est formellement interdit d'implanter des bacs sur la voie publique. Il est néanmoins envisageable de placer un radar pédagogique à ce carrefour afin d'objectiver la situation en l'état, avant de prendre des décisions.

Manque de signalisation de sortie d'école Saint-Genès rue Waldeck Rousseau.

Des travaux sont en cours pendant l'été. Les services vont également demander une signalisation complémentaire pour sécuriser la zone.

Manque de passages protégés rue de la Paix, à l'angle des rues Waldeck Rousseau et Jean Jaurès.

Les services vont étudier la situation.

Demande une ligne continue au dangereux virage de la rue du Haut-Carré et l'interdiction du stationnement à proximité.

La ligne est réactualisée régulièrement par les services de Bordeaux Métropole. Il n'est pas possible de marquer une interdiction de stationner dans un virage.

Qui enlèvera les coffrets de câbles éventrés, qui ne servent plus et parsèment nos trottoirs ?

C'est le concessionnaire du réseau Orange qui en a la charge.

Je souhaite des précisions sur les bornes de recharge électrique en centre-ville.

Il existe quatre bornes de recharge électrique au niveau l'arrêt de tram du Forum. Retrouvez tous les emplacements sur la métropole via le lien suivant <https://sedeplacer.bordeaux-metropole.fr/Auto-Moto/Bornes-de-recharge-vehicules-electriques>

Le bus de la ligne 43 reste à l'arrêt du terminus le moteur allumé. De plus, pourquoi ne pas passer au bus électrique ? Il y a de nombreuses nuisances liées au passage de la ligne 43 ainsi qu'à l'obsolescence des bus (bruits de courroies, de freins).

La gestion du trafic et du parc automobile sur le territoire métropolitain est une compétence du prestataire Kéolis Bordeaux Métropole Mobilités.

La Ville fera néanmoins remontée ces signalements par le biais de Guillaume Garrigues, conseiller métropolitain et délégué à la Ville aux nouvelles mobilités et aux transports.

Je souhaite des informations sur les transports TBM avec la suppression de la ligne 43 à hauteur de l'église.

Bordeaux Métropole s'est engagée dans la refonte du réseau TBM avec son délégataire Keolis Bordeaux Métropole afin notamment de le rendre plus lisible et de l'adapter à l'évolution des besoins. Le réseau sera remodelé en septembre prochain.

Plusieurs modifications sont à noter pour notre commune dont l'extension de l'actuelle ligne 43 du Forum vers la rue Pierre Noailles, l'avenue de la Vieille Tour, la gare de la Médoquine, l'hôpital Pellegrin, Caudéran et Eysines pour créer une ligne de ceinture intra-rocade. Il s'agit d'une demande de longue date que la Ville porte pour relier de nouveaux quartiers de la commune au Forum et au cadran nord-ouest et pour se connecter à la ligne A qui a été prolongée vers l'aéroport. Cette ligne deviendra la ligne 73.

Quid de la suppression de la piste sécante ?

Les survols d'aéronef au-dessus de Talence sont la résultante d'une décision du contrôle aérien, souverain dans les orientations aériennes, qui autorise les avions à utiliser ce que l'on appelle une piste sécante de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, utilisée lors d'opérations de maintenance de la piste principale ou lorsque les conditions météorologiques l'imposent.

La décision de la fermeture de la piste sécante n'appartient pas à la Ville de Talence, qui ne possède aucune compétence dans ce domaine, mais au ministère des Transports. Toutefois, une pétition est en ligne pour la fermeture de la piste sécante alors qu'une réunion publique s'était tenue, il y a quelques mois, avec les villes de Pessac et de Martignas-sur-Jalle.

La réunion se termine à 21h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier La Fauvette, le mercredi 13 septembre 2023, à l'espace François Mauriac.
